

Date de préparation / Date de révision 14-nov.-2019

Version 2

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Code du produit 984363

Numéro de la FDS: D14444_SDD_Ammonia R2 _FR

Nom du produit Ammonia R2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandéeSubstances chimiques de laboratoire.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Thermo Fisher Scientific Oy

Ratastie 2,

FI-01620 Vantaa, Finland

Numéro de téléphone +358 10 329200

Adresse e-mail system.support.fi@thermofisher.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC INTERNATIONAL +1 703-741-5970

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008

Substances/mélanges corrosifs pour les métaux Catégorie 1 (H290)

Corrosion/irritation cutanée Catégorie 1 B (H314) Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1 (H318) Toxicité aquatique chronique Catégorie 3 (H412)

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H290 - Peut être corrosif pour les métaux

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

P280 - Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements

Ammonia R2 Date de révision 14-nov.-2019

contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Composant	Pour cent en poids	CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008
Hydroxyde de sodium (CAS #: 1310-73-2)	2 - < 5 %	Skin Corr. 1A (H314) Eye Dam. 1 (H318)
Troclosène sodique, dihydrate (CAS #: 51580-86-0)	0.1 - < 1%	Acute Tox. 4 (H302) Eye Irrit. 2 (H319) (EUH031) STOT SE 3 (H335) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)

Composant	No REACH.	
Hydroxyde de sodium	01-2119457898-27-XXXX	
Troclosène sodique, dihydrate	NA	

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Consulter un médecin.

Inhalation

Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Amener la victime à l'air libre.

Contact cutané

Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion

Consulter immédiatement un médecin. NE PAS faire vomir. Rincer la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant. Poudre sèche.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Ammonia R2 Date de révision 14-nov.-2019

Eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

Produits dangereux résultant de la combustion

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une matière absorbante inerte.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 8 et 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mettre en place une ventilation adaptée. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Conserver à des températures comprises entre 2 °C et 8 °C. Tenir à l'écart de la chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation en laboratoire

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Composant Limites d'exposition

Composant	Finlande	Union européenne	Le Royaume Uni	Allemagne
Hydroxyde de sodium	Ceiling: 2 mg/m ³		2 mg/m³ STEL	2 mg/m ³ TWA (inhalable
				fraction)

	Composant	Suède	Norvège	Danemark	France
Ī	Hydroxyde de sodium	Binding STEL: 2 mg/m ³ 15	Ceiling: 2 mg/m ³	Ceiling: 2 mg/m ³	TWA / VME: 2 mg/m³ (8
١		minuter			heures).
١		TLV: 1 mg/m ³ 8 timmar.			·
١		NGV			

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Ammonia R2 Date de révision 14-nov.-2019

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux Lunettes de sécurité avec protections latérales (La norme européenne - EN 166)

Protection des mains Gants de protection

Matériau des gants	Le temps de	Épaisseur des	La norme	Commentaires à gants
	passage	gants	européenne	
Gants jetables	Voir les	-	EN 374	(exigence minimale)
	recommandations			
	du fabricant			

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

Protection de la peau et du corps

Vêtements à manches longues

Protection respiratoire

En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants.

Pour protéger le porteur, l'équipement de protection respiratoire doit être correctement ajusté, utilisé et entretenu

À petite échelle / utilisation en laboratoire

Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 149:2001 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou d'autres ont de l'expérience

Lorsque PRE est utilisé un test d'adéquation du masque doit être effectuée

Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éliminer le contenu et les récipients conformément aux réglementations locales. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Aucune donnée disponible

État physique Liquide

Odeur Caractéristique

Seuil olfactifAucune donnée disponiblepHAucune donnée disponiblePoint/intervalle de fusionAucune donnée disponiblePoint de ramollissementAucune donnée disponible

Point/intervalle d'ébullition 100 °C

Point d'éclair Aucune donnée disponible Méthode - Aucune information disponible

Taux d'évaporationAucune donnée disponibleInflammabilité (solide, gaz)Aucune information disponibleLimites d'explosivitéAucune donnée disponible

Pression de vapeur Aucune donnée disponible

Densité de vapeur Aucune donnée disponible (Air = 1.0)

Ammonia R2 Date de révision 14-nov.-2019

Densité / DensitéAucune donnée disponibleDensité apparenteAucune donnée disponibleHydrosolubilitéAucune information disponibleSolubilité dans d'autres solvantsAucune information disponible

Coefficient de partage (n-octanol/eau)

Température d'auto-inflammabilité
Température de décomposition
Viscosité
Propriétés explosives
Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune information disponible
Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Aucun(e) connu(e).

10.5. Matières incompatibles

. Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit

Aucune information n'est disponible quant à la toxicité aiguë de ce produit

a) toxicité aiquë;

Oral(e) D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Cutané(e)Non classéInhalationNon classé

Composant	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation
Hydroxyde de sodium	LD50 = 325 mg/kg (Rat)	LD50 = 1350 mg/kg (Rabbit)	
		,	
Troclosène sodique, dihydrate	LD50 = 1823 mg/kg (Rat)	>5000 mg/kg (Rabbit)	
		9 9 ()	

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

Catégorie 1. B.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

Catégorie 1.

Ammonia R2 Date de révision 14-nov.-2019

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Respiratoire

Non classé.

Peau

Non classé.

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

Non classé

f) cancérogénicité;

Non classé

Aucune substance chimique cancérogène connue n'est contenue dans ce produit

g) toxicité pour la reproduction;

Non classé.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique;

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée;

Non classé.

Organes cibles

Aucune information disponible.

j) danger par aspiration;

Non classé.

Symptômes / effets, aigus et différés

Aucune information disponible

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Effets d'écotoxicité

Nocif pour les organismes aquatiques.

Composant	Poisson d'eau douce	Puce d'eau	Algues d'eau douce	Microtox
Hydroxyde de sodium	LC50: = 45.4 mg/L, 96h static (Oncorhynchus mykiss)	•	-	-
Troclosène sodique, dihydrate	LC50: 0.25 mg/L/96h (Oncorhynchus mykiss)	EC50: 0.28 mg/L/48h		

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

Ammonia R2 Date de révision 14-nov.-2019

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de données disponibles pour l'évaluation.

12.6. Autres effets néfastes

Aucun(e) connu(e)

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non utilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés

Éliminer conformément aux réglementations locales.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	IMDG/IMO	ADR	IATA
14.1. Numéro ONU	UN1824	UN1824	UN1824
14.2. Désignation officielle de	Solution d'hydroxyde de	Solution d'hydroxyde de	Solution d'hydroxyde de
transport de l'ONU	sodium	sodium	sodium
14.3. Classe(s) de danger pour le	8	8	8
transport			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III

14.5. Dangers pour l'environnement

Pas de dangers identifiés

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spéciales requises

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable, les produits emballés

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires internationaux X = liste

Composant	EINECS	ELINCS	NLP	TSCA	DSL	NDSL	PICCS	ENCS	IECSC	AICS (Australi e)	KECL
Hydroxyde de sodium	215-185-5	-		Х	Х	-	Х	Х	Х	Х	KE-3148 7
Troclosène sodique, dihydrate	-	-		-	-	-	Χ	Х	Х	Х	-

Ammonia R2 Date de révision 14-nov.-2019

Réglementations nationales

Composant	Classification d'Eau Allemande (VwVwS)	Allemagne - TA-Luft classe
Hydroxyde de sodium	WGK1	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une sur la sécurité chimique Évaluation / rapport (CSA / CSR) n'a pas été effectuée

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H272 - Peut aggraver un incendie ; comburant

H290 - Peut être corrosif pour les métaux

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

EUH031 - Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique

Légende

CAS - Chemical Abstracts Service

EINECS/ELINCS – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées NZIOC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

WEL - Limite d'exposition en milieu de travail

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)

DNEL - Dose minimale pour un risque acceptable

RPE - Équipement de protection respiratoire

LC50 - Concentration létale à 50%

NOEC - Concentration sans effet observé

PBT - Persistante, bioaccumulable, toxique

TWA - Moyenne pondérée dans le temps

CIRC - Centre international de recherche sur le cancer

PNEC - La concentration prévisible sans effet

LD50 - Dose létale à 50%

EC50 - Concentration efficace 50%

POW - Coefficient de partage octanol: eau

vPvB - très persistantes et très bioaccumulables

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMO/IMDG - International Maritime Organization/International Maritime

Dangerous Goods Code OECD - Organisation de coopération et de développement économiques ATE - Estimation de la toxicité aiguë

BCF - Facteur de bioconcentration (FBC)

ICAO/IATA - International Civil Aviation Organization/International Air **Transport Association**

MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

COV (composés organiques volatils)

Principales références de la littérature et sources de données

Fournisseurs fiche technique de sécurité,

ChemADVISOR - LOLI.

Merck index,

RTECS

Conseil en matière de formation

Formation de sensibilisation aux dangers chimiques, incluant l'étiquetage, les fiches de données de sécurité, l'équipement de protection individuel et l'hygiène.

Ammonia R2 Date de révision 14-nov.-2019

Version

Date de révision 14-nov.-2019

Motif de la révision sections de la FDS mises-à-jour, 1, 2, 3, 11, 12, 15.

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte